

Communiqué de presse

Épinal, le 24 juillet 2023

Le suivi de la qualité de l'eau potable dans les Vosges

Suite à un article paru début juillet dans la presse quotidienne régionale, la préfète des Vosges souhaite apporter les précisions suivantes concernant le suivi de la qualité de l'eau potable dans le département des Vosges.

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Le suivi sanitaire de l'eau, mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé pour le compte du préfet, est permanent, pour en garantir la sécurité sanitaire.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont consultables par chacun en données ouvertes sur le site du ministère de la santé et de la prévention, en mairie, auprès du responsable de la production et de la distribution d'eau et avec la facture d'eau.

En l'absence de consignes particulières du responsable de la distribution, du maire ou de l'Agence Régionale de Santé, l'eau du robinet peut être consommée sans risque pour la santé.

Ainsi, l'eau issue des réseaux d'adduction d'eau des 34 communes vosgiennes citées récemment dans plusieurs médias ne présente pas de risque pour la santé et peut être consommée sans limitation, conformément à l'avis de l'ANSES du 30 septembre 2022.

La préfète des Vosges souhaite réaffirmer la vigilance permanente de l'Etat et des responsables de distributions d'eau qui permet de garantir aux consommateurs la qualité de l'eau. Elle rappelle que, dans les communes concernées, l'eau peut continuer à être consommée sans risque et sans limitation.

Pour aller plus loin :

Prendre connaissance des dispositifs garantissant la sécurité sanitaire des eaux distribuées : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/les-dispositifs-garantissant-la-securite-sanitaire-des-eaux-distribuees>

Consulter les résultats d'analyses du contrôle sanitaire et obtenir des informations générales sur la qualité de l'eau : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Obtenir des informations spécifiques sur les pesticides dans l'eau potable : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/campagnes-de-surveillance-de-polluants-specifiques>

Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr
prefet.vosges/@prefet88

